

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-086

OBJET :

*Projet de résidence d'artistes
professionnels du territoire au
DDVA – Demandes de subventions*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 avril 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants	30
pour	30
contre	00
abstention	00

Procurations ont été données :

- par Fabien TROMBERT à Jean-François MUFFAT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'un projet de résidence d'artistes professionnels du territoire est prévu au DDVA du 19 au 31 août 2024. Elle précise que ce projet, dont la finalité est la création d'une œuvre de 30 minutes, est estimé à 25 000 € et est éligible à un financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que de la DRAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** le projet de résidence d'artistes professionnels du territoire au DDVA pour un montant de 25 000 € HT,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - DRAC AURA (20 %) : 5 000,00 €
 - Région AURA (60 %) : 15 000,00 €
 - CCHC (20 %) : 5 000,00 €
- **sollicite** la Région Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution des aides correspondantes,
- **autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de financement.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

